



COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 juin 2021  
\*\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay-la-Rivière, dument convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la présidence de Madame LÉVY Véronique, Maire.*

**Présents** : Mesdames et Messieurs LÉVY Véronique, BRETONNET Dominique, RACASSIN Gladys, GUERTON Patrice, MANIGOLD Jacques, BÉCHU Thierry, GONCALVES José, MURAT Pierre, VOITURIN Thierry, BARBERON Benoît, SERGENT Isabelle, DELABROUILLE Virginie, RIDOUX Estelle.

**Absentes excusées** : Mmes HERBLOT Isabelle, REYNAUD Adeline.

**Procuration** : Madame HERBLOT Isabelle a donné procuration à Madame LÉVY Véronique.

**Date de Convocation** : 23 juin 2021.

Madame DELABROUILLE Virginie a été nommée secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2021 n'ayant été distribué sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

Madame Le Maire prend la parole et informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Jacques MANIGOLD de ses fonctions d'adjoint. En effet, comme convenu au début de la mandature, Monsieur Jacques MANIGOLD assurait les fonctions d'adjoint en attendant que Monsieur Benoit BARBERON soit libéré de ses fonctions professionnelles.

Le Conseil Municipal prend donc acte de cette démission qui sera transmise en Préfecture pour validation.

Monsieur Benoit BARBERON prendra ses fonctions d'adjoint dès le retour de Préfecture.

2021.06.11 – Convention de Mise à Disposition de l'Agent Technique avec la commune de Givraines

**Vu** les articles 61 à 63 de la loi 84-53 du 26 janvier 1994 et l'article L.5111-1 du CGCT,

**Vu** les besoins de la commune de Givraines,

**Vu** les projets de convention de mise à disposition de l'Agent Technique de la commune d'Aulnay-La-Rivière,

**Considérant** que l'absence de moyens humains techniques au sein de la commune de Givraines pour la période du 26 juillet 2021 au 15 août 2021 ne permet pas la prise en charge de certaines tâches à effectuer,

**Considérant** la possibilité de recourir aux services d'un agent de la commune d'Aulnay-La-Rivière,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal

- de l'autoriser à signer avec la commune de Givraines, une convention de mise à disposition de l'Agent Technique, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

- précise qu'il est prévu pour l'année 2021 la mise à disposition de l'Agent Technique pour une durée de 15 heures du 26 juillet 2021 au 15 août 2021,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Agent Technique

- **demande** que la commune de Givraines rembourse à la commune d'Aulnay-La-Rivière, les charges de personnel engagées.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## 2021.06.12 – Prix des Concessions Cimetière et Colombarium

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs 2022 des concessions du cimetière communal et des concessions dans le colombarium.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs suivants :

	Durée	Superficie	Montant
<b>Concession terrain</b>			
Concession terrain	30 ans	2 m <sup>2</sup>	180,00 €
Concession terrain	50 ans	2 m <sup>2</sup>	250,00 €

### Concession Colombarium

Concession Colombarium	30 ans		300,00 €
Concession Colombarium	50 ans		500,00 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

## 2021.06.13 – Prix Location Salle Communale au 01/01/2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs 2022 pour la location de la salle communale.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **décide** de revaloriser les tarifs pour la location de la salle communale comme suit :

Durée	Montant
1/2 journée	105,00 €
1 jour	200,00 €
2 jours	290,00 €

Tarifs applicables au **01/01/2022**

**Caution : 1 000,00 € +70,00 €** (pour le ménage)

Chèques encaissés en cas de problèmes constatés lors de l'état des lieux sortant.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## 2021.06.14 – Prix Eau - Facturation 2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le tarif (part variable et part fixe) de la facturation de l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal **décide** que

- La part variable sera de 1,18€ par m<sup>3</sup> d'eau
- La part fixe sera ajustée à la consommation selon le barème suivant :

Consommation m <sup>3</sup>	Part fixe par compteur
<b>0 à 40</b>	0
<b>1 à 40</b>	12
<b>41 à 80</b>	16
<b>81 à 120</b>	23
<b>121 à 160</b>	28
<b>161 à 200</b>	33
<b>201 à 240</b>	28
<b>241 à 280</b>	43
<b>Supérieure à 281</b>	48

**Délibération votée à l'unanimité.**

## 2021.06.15 – SIERP – Demande de Subvention - Rénovation LED - Bourg – Villereau - Farault

**Vu** le vote du Budget en date du 8 avril 2021,

**Considérant** le positionnement de la Commune pour la rénovation de l'éclairage public avec la pose d'appliques de type LED,

**Considérant** la première tranche de travaux réalisé en 2019,

**Considérant** la proposition de CITEOS pour la rénovation de l'éclairage public avec la pose d'appliques de type LED au Bourg - Villereau – Farault pour un montant total de **24 150,00€ HT soit 28 980,00€ TTC**,

**Considérant** l'accord de principe pour une participation financière du SIERP,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte** le principe du projet tel que présenté pour un montant total de **24 150,00€ HT soit 28 980,00€ TTC**,
- **autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur maximale au titre de l'aide versée par le SIERP,
- **charge** Madame le Maire de constituer et déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## 2021.06.16 – SICAP – Répartition des Réseaux ENEDIS/SICAP du 01/01/2021 au 31/12/2023

**Vu** le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 précisant les modalités de calcul de la redevance pour Occupation du Domaine Public,

**Considérant** la réactualisation de la répartition du réseau entre ENEDIS et la SICAP réalisé à partir des longueurs de réseaux gérés par ERDF (et RTE) et par a SICAP,

**Considérant** que cette liste est actualisée pour 3 ans (du 01/01/2021 au 31/12/2023),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** la répartition du réseau entre ENEDIS et la SICAP pour le calcul de la redevance d'Occupation du Domaine Public comme suit :

Total SICAP (km)	Total ENEDIS + RTE (km)	Total (km)	Prorata SICAP	Prorata ENEDIS
25,37	3,08	28,44	89,18%	10,82%

**Délibération votée à l'unanimité.**

## URBANISME

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

- du dépôt d'une déclaration de travaux concernant la construction d'un nouveau poste cabine basse urbaine sur la RD130 au lieu-dit Les deux Croix en remplacement du poste tout qui sera démolit ;
- de l'implantation d'une armoire de rue sur le domaine public « rue de Francorville » dans le cadre du déploiement de la fibre.

## Questions Diverses

**Site Internet :** Madame Le Maire donne la parole à Madame Isabelle SERGENTP qui informe le conseil Municipal qu'initialement, débuté avec le service Campagnol de l'Union des Maires Ruraux mais ne trouvant pas le service satisfaisant, une rencontre avec Madame Nelly FROT de La République du Centre pour la mise en place du site internet a eu lieu le mardi 22 juin.

Nous avons reçu deux propositions :

- Site « essentiel » pour 2 037,00€ HT
- Site « Personnalisé » pour 2 837,00€ HT

**Arrêt Bus Échainvilliers :** La carte scolaire des collèves a été revue avec la construction des collèves de Pithiviers. Un courrier sera envoyé au Département afin de demander la mise en place d'un transport scolaire pour les collégiens d'ÉCHAINVILLIERS de plus en plus nombreux et ceci ne devant pas diminuer vu l'extension prévu au PLUi.

**Organisation des festivités du 13 juillet :** Le conseil Municipal a décidé d'organiser une retraite aux flambeaux le 13 juillet. Avant celle-ci, les administrés pourront déguster les crêpes de « Les Galettes de Farault » ainsi qu'une boisson offertes par la municipalité. La soirée se terminera par un feu d'artifice.

Monsieur José GONCALVES, conseiller municipal, prend la parole et transmet les remerciements des habitants d'Échainvilliers pour les travaux de PAT réalisés au mois de mai.

Monsieur Pierre MURAT, conseiller municipal, prend la parole et questionne le conseil municipal sur les nuisances sonores occasionnées par des motos le week-end.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente-huit minutes.